



APPUYER LA PRATIQUE ARTISTIQUE ORGANISMES DE SOUTIEN

APERÇU DES LIGNES DIRECTRICES

La composante Organismes de soutien du programme Appuyer la pratique artistique finance les organismes canadiens qui renforcent la pratique artistique au Canada au moyen d'un éventail d'activités et de services ciblés, y compris les organismes qui soutiennent les capacités créatives et professionnelles d'artistes de toutes les disciplines.

TYPE DE SUBVENTION	de base
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	15 mai 2017 (subvention de 3 ans pour les exercices financiers de votre organisme commençant en 2017, 2018 et 2019)
DATE LIMITE POUR LA TRADUCTION	29 mai 2017 (à l'exception des organismes d'arts littéraires et de théâtre) Vous devez fournir la traduction de votre demande en anglais ou en français avant la date limite pour la traduction, ou demander au Conseil des arts de faire traduire votre demande (le Conseil des arts n'est pas responsable du contrôle de la qualité de la traduction).
MONTANT DE LA SUBVENTION	peut atteindre 60 % de la moyenne du revenu total annuel des 3 dernières années
ANNONCE DES RÉSULTATS	décembre 2017
RESTRICTIONS	Votre organisme peut détenir une seule subvention de base à la fois. Le nombre de demandes que vous pouvez présenter au Conseil des arts du Canada pendant une année (1er mars au 28-29 février) est limité.

JE VEUX PRÉSENTER UNE DEMANDE – QUE DOIS-JE SAVOIR D'AUTRE?



Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le portail au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

Sauf si vous êtes un éditeur de revue, vous devez également inscrire votre organisme au CADAC (Canadian Arts Data/Données sur les arts au Canada) le plus tôt possible de façon à vous laisser assez de temps pour rassembler et soumettre les données statistiques et financières requises.

CANDIDATS – EST-CE QUE JE SUIS ADMISSIBLE?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont notamment :

- › Les organismes de soutien et les plateformes partagées
- › Les centres d'artistes autogérés
- › Les revues d'arts et de littérature
- › Les agences et organismes de services de gestion

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé sur le portail et approuvé par le Conseil et après que vous avez eu une conversation avec un agent de programme.

Pour être admissible, votre organisme doit :

- › Recevoir présentement une subvention de base (fonctionnement) de l'un des programmes suivants du Conseil des arts du Canada :
 - Bureau du développement des publics et des marchés – Arts de la scène : Subventions pluriannuelles et annuelles aux agents et aux gérants
 - Services de soutien au milieu de la danse : Subventions pluriannuelles et annuelles
 - Subventions aux organismes des arts médiatiques : Pluriannuel
 - Programme pour les organismes musicaux professionnels : Subventions annuelles et pluriannuelles
 - Théâtre : Subventions pluriannuelles aux organismes professionnels
 - Arts visuels – Aide aux centres d'artistes autogérés
 - Subventions aux organismes de service nationaux en arts visuels
 - Soutien à la promotion des arts littéraires (annuel et pluriannuel)

OU :

- › Avoir reçu au moins 3 subventions de projet du Conseil des arts du Canada au cours des 5 dernières années. Ceci exclut les subventions des programmes suivants : Leadership pour le changement : Subventions de développement organisationnel, La Brigade volante, le Programme de visites d'artistes étrangers, les subventions de voyages (à l'exception des Subventions de voyages liées au développement des publics et des marchés)
- › Être constitué en société sans but lucratif
- › Travailler avec un personnel professionnel
- › Offrir depuis au moins 5 ans interruption des activités et des services qui soutiennent le secteur artistique professionnel
- › Avoir eu un revenu annuel excédant 50 000 \$ à chacun des 3 dernières années (des exceptions pourraient être prises en compte)

Éditeurs de revues : votre demande sera non admissible si, à la date limite d'inscription, votre organisme doit des redevances à des écrivains, illustrateurs, traducteurs ou autres détenteurs de droits d'auteurs.

ACTIVITÉS – QU'EST-CE QUI EST ADMISSIBLE?

Vous pouvez demander une contribution aux activités et services permanents qui :

- › permettent à une pratique artistique précise, à un groupe d'artistes ou à des organismes artistiques d'augmenter leurs ressources et leurs possibilités de développement

Vous ne pouvez pas présenter de demande pour des activités financées par un autre programme du Conseil des arts du Canada ou celles qui figurent sur la liste générale des activités non admissibles.

DÉPENSES – QU'EST-CE QUI EST COUVERT?

Toutes les dépenses liées au soutien des activités et des services énumérés ci-dessus

ÉVALUATION – COMMENT SE PRENNENT LES DÉCISIONS?

C'est un comité d'évaluation par les pairs lié à une discipline ou regroupant des disciplines qui évalue votre demande de la composante Organismes de soutien du programme Appuyer la pratique artistique, en s'appuyant sur les critères pondérés suivants. Vous devez obtenir une note minimale dans chaque catégorie pour recevoir une subvention de base pour la première fois, pour maintenir votre niveau actuel de financement ou pour recevoir une augmentation de votre financement. Cette pondération sera utilisée pour les concours de 2017 et pourrait faire l'objet d'une révision au cours des années subséquentes.

PERTINENCE	50 %	note minimale de 35 sur 50 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 27,5 pour maintenir votre niveau actuel de financement	<ul style="list-style-type: none">› Clarté et importance de votre rôle au sein de votre collectivité ou en rapport avec la (ou les) pratique(s) artistique(s) que vous servez› La qualité de vos activités et de vos services
IMPACT	30 %	note minimale de 18 sur 30 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 14,5 pour maintenir votre niveau actuel de financement	<ul style="list-style-type: none">› Capacité de renforcer les arts au moyen de vos services et activités› Engagement à refléter, grâce à vos activités, à l'adhésion de vos membres et à votre structure organisationnelle, la diversité de votre collectivité géographique ou votre région et le secteur artistique desservi, notamment en incluant les peuples autochtones, les groupes de diverses cultures, les personnes sourdes ou handicapées et les communautés de langue officielle en situation minoritaire
RÉSILIENCE	20 %	note minimale de 12 sur 20 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 8 pour maintenir votre niveau actuel de financement	<ul style="list-style-type: none">› Capacité organisationnelle et expérience démontrées, comprenant la structure organisationnelle, la gouvernance et la planification, de même que les conditions de travail accordées aux artistes participant à vos activités, le cas échéant› Santé financière, planification adéquate et utilisation efficiente des ressources

DOCUMENTS REQUIS ET DOCUMENTATION D'APPUI – QU'EST-CE QUE JE DOIS SOUMETTRE AVEC MA DEMANDE?

Lorsque votre inscription sur le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements à propos de votre organisme concernant :

- › le contexte et votre rôle au sein de votre pratique artistique
- › les activités et les services de base
- › le dernier cycle de financement, y compris les faits saillants, les difficultés et les connaissances acquises
- › les plans à venir

- › l'engagement à refléter la diversité de votre collectivité géographique et pratique(s) artistique(s)
- › vos membres/utilisateurs/clients
- › les critères d'adhésion à vos activités et la structure tarifaire
- › les honoraires des artistes, les droits de distribution, les redevances et la sécurité des conditions de travail, le cas échéant
- › les partenaires clés, le cas échéant
- › la gestion, y compris la structure administrative, la planification et la santé financière
- › les ambitions et les objectifs de votre prochain exercice financier
- › les données du CADAC, y compris des données financières récentes (excluant les éditeurs de revues)

Vous devez également ajouter :

- › des exemples de vos activités (ateliers, trousse destinées aux clients, etc.)
- › les éditeurs de revues doivent fournir des sommaires financiers (pour les 2 années précédentes, l'année en cours et les 2 années à venir)
- › si vous êtes agent ou gérant – une liste des artistes, groupes ou organismes représentés, ainsi que la valeur brute des engagements
- › si vous représentez un centre de diffusion d'arts médiatiques – des œuvres acquises et diffusées
- › si vous êtes éditeur de revues imprimées — 7 exemplaires de 4 numéros parus au cours des 2 dernières années (si vous soumettez votre demande par la poste, la date du cachet postal ne doit pas dépasser la date limite)
- › si vous êtes éditeur de revues électroniques — l'adresse du site web ou la version PDF de 4 numéros parus au cours des 2 dernières années
- › une traduction de votre demande en anglais ou en français (avant la date limite pour la traduction)

VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET RAPPORTS

Si votre demande est retenue, vous devez tout d'abord remplir le Formulaire d'avis de réception afin de recevoir votre subvention.

Votre organisme devra présenter des rapports, y compris les données du CADAC (le cas échéant) et les états financiers. Vous recevrez une lettre indiquant vos résultats en détail.

PERSONNE-RESSOURCE

Vous devez parler à un agent de programme du Conseil des arts du Canada avant de présenter une première demande à cette composante.

APPUYER LA PRATIQUE ARTISTIQUE

ORGANISMES DE SOUTIEN

APERÇU DU FORMULAIRE DE DEMANDE

1. Nommez votre demande.

2. Fin de l'exercice financier

3. Traduction de la demande à l'anglais

- Vous fournirez la traduction de votre demande avant la date limite pour la traduction
- Vous demandez au Conseil des arts de faire traduire votre demande
- Vous êtes un organisme des arts littéraires ou de théâtre et vous n'êtes pas requis de soumettre une traduction de votre demande

4. Indiquez la ou les formes d'art ou d'expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.

5. Contexte

Décrivez le contexte dans lequel votre organisme exerce ses activités et offre ses services. Vous pouvez ajouter des renseignements sur le contexte historique ou culturel de la collectivité artistique que vous servez, sur votre région ou votre collectivité, et tout autre renseignement concernant vos activités et services.

6. Définissez votre rôle ainsi que les activités et les services réguliers fournis par votre organisme. Expliquez comment les activités et les services que vous proposez renforcent la ou les pratiques artistiques que vous servez ou la collectivité artistique.

7. Présentez les membres et les clients de votre organisme, ou ceux qui profitent de ses activités et services. Indiquez les nombres et les catégories (le cas échéant) de vos membres, de vos utilisateurs et de vos clients pour chacune des 5 dernières années. Indiquez les critères d'adhésion des membres ou utilisateurs, ou du processus de sélection des clients, le cas échéant, ainsi que la structure tarifaire des activités et des services réguliers.

8. Rapport sur le cycle précédent

Faites un résumé général de votre dernier cycle de financement. Indiquez les faits saillants, les défis et les connaissances tirées de votre expérience.

Si votre organisme avait précisé des objectifs dans sa dernière demande, ajoutez-les et faites part de vos progrès à ce jour. Expliquez comment cette expérience guide vos projets.

9. Plans pour l'avenir

Résumez votre plan d'action pour les années dans lesquelles s'inscrit votre demande de financement. Le résumé doit rester général, mais donnez quelques exemples précis.

10. Diversité

Décrivez l'engagement de votre organisme à refléter — par ses activités, sa composition et sa structure organisationnelle — la diversité de votre collectivité géographique ou région et de la (des) pratique(s) artistique(s) que vous servez, particulièrement en ce qui concerne l'inclusion et la participation des peuples autochtones, les groupes de diverses cultures, les personnes sourdes ou handicapées et les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

11. Fonctionnement

Présentez :

- › la structure administrative de votre organisme
- › le modèle de gouvernance et les processus de planification de votre organisme
- › les conditions de travail des artistes impliqués dans vos activités (les honoraires, les droits de diffusion, les redevances et la sécurité, par exemple), le cas échéant
- › les partenariats clés, le cas échéant.

12. Finances

Formulez des observations sur la santé, la planification et les priorités financières de votre organisme.

13. Ambitions et objectifs

Énumérez les 3 ou 4 ambitions ou objectifs les plus importants que votre organisme espère réaliser au cours du prochain cycle de financement. Ils doivent être précis et réalisables. Expliquez comment ils s'inscrivent dans sa mission et le contexte dans lequel il exerce ses activités.

14. Observations supplémentaires

Si vous croyez qu'un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n'a pas été abordé, indiquez-le ici.